



DELIBERATION n° 48 – 2018
En date du 8 Novembre 2018

**Portant sur l'Adhésion à l'Association de Défense de la
Déviation de Feytiat et Panazol « Pour l'Aménagement routier
de l'Est de Limoges »**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 8 Novembre 2018 à 19H00 selon convocation en date du 30 Octobre 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme CARRILLO Martine étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, M. VERGER Manuel, Mme AUPETIT-BERTHELEMET Christelle Adjoints.

Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, MORELON Alain, Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, M. PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène. BASSALER Virginie, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, Mrs PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme LACORRE Séverine donne procuration à Mme Hélène TOUCAS, Mme SANCHEZ Marie-Hélène donne procuration à M. Philippe HENRY

Absent excusé : Mme DUVAL Patricia,

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 23 |
| Nombre de membres présents | 20 |
| Nombre de suffrages exprimés | 22 |
| Votes pour | 14 |
| Vote contre | 4 |
| Abstentions | 4 |

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé ce projet lors d'une précédente délibération. Il précise être solliciter, à présent, pour adhérer à l'association de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par 14 votes Pour, 4 votes Contre et 4 Abstentions, d'adhérer à cette association et de participer à hauteur de 50€.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 4 décembre 2018
Le Maire,

Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le

